

RAPPORT DU SOUS GROUPE DEFENSE

Une vieille pensée maxime romaine nous dit : « Qui veut la paix prépare la guerre ». Contrairement au fondateur du premier Institut de la polémologie, littéralement « Science de la guerre » Gaston Bouthoul d'origine Tunisienne, la modifie par la pensée pacifiste en stipulant je cite : « Si tu veux la paix connait la guerre » fin de citation.

L'histoire des guerres nous apprend que la plupart des guerres tirent leurs origines des causes économiques ; ainsi, un pays économiquement fort doit se doter d'une armée professionnelle, modernisée, crédible et surtout dissuasive dans une vision à moyen et à long terme tel que définie dans le projet de Loi de Programmation Militaire.

La réalisation progressive de cette vision astreint le pouvoir public à dépenser davantage pour le Ministère de la Défense Nationale Anciens Combattant et Réinsertion afin de réduire le retard technologique en équipement et en formation ; tout en vous signifiant que notre armée évolue dans un contexte géopolitique caractérisé par des Etats voisins fortement militarisés s'il faut tenir compte de la part du budget national consacré à leurs armements.

Les dépenses militaires sont non sans conséquence sur les performances économiques. C'est ainsi que dans la littérature économique, il a été prouvé que, à quelques exceptions près, les dépenses militaires sont les déterminants non négligeables de la croissance économique. Il faut même remonter aux travaux de Emile BENOIT (1973-1978) qui prédisent l'existence d'une relation positive entre dépenses militaires et développement économique.

En effet, au terme d'une analyse empirique ciblée sur 44 pays en voie de développement, Emile BENOIT défend l'idée selon laquelle : les nations qui supportent les dépenses majeures pour la défense, présentent un taux de croissance plus grand que les pays ayant de dépenses militaires faibles.

A ce jour, d'aucuns d'entre nous n'ignorent que la RDC traverse pendant plus d'une décennie une situation troublante et d'instabilité généralisée caractérisée par des conflits armés et rébellion commandités par la plus part de cas de l'extérieur avec la complicité et trahison au niveau interne. Ces conflits armés et rébellion sont particulièrement à la base de la destruction des infrastructures publiques étatiques, paraétatiques et privées ainsi que le délabrement du tissu économique, social et culturel, sans épargner la faune et la flore à travers l'étendue de notre territoire nationale. Bref, aucun domaine ou aucune sphère de la vie nationale n'en a fait exception. Retenez que cette situation a engendré l'insécurité généralisée qui ne favorise pas la reprise de la vie normale et le développement multiforme du pays.

A cet effet, la constitution confie aux FARDC la mission de participer en temps de paix au développement économique, social et culturel du pays. C'est à cette finalité que ces dernières doivent jouer un rôle de créer des conditions d'un environnement sécurisé, paisible et stabilisé où les autres acteurs peuvent entreprendre et relancer leurs activités de développement dans un pays réunifié et pacifié, où fait beau vivre.

L'impulsion de régénération des infrastructures n'est pas une tâche militaire primordiale de l'armée qui, constitutionnellement, en dehors de sa participation en temps de paix au développement économique, social et culturel a sa mission principale, celle de défendre l'intégrité du territoire national et de ses frontières.

Comme on doit le remarquer, les FARDC doivent constituer des capacités militaires requises en adéquation avec les ressources nationales disponibles. Ces capacités doivent être préparées et utilisées selon certaines contraintes en vue de poursuivre les tâches militaires propres de l'armée.

Pour ce faire, l'Armée a planifié une réforme dont les dix principes directeurs pilotent cette mise en œuvre notamment :

- Le rajeunissement qui passe par la planification de la mise en retraite des militaires ayant atteint la limite d'âge et le recrutement des nouveaux éléments appelés à assurer la relève ;
- La formation et l'entraînement continus ;
- L'équipement adéquat ;
- La prise en charge correcte du Militaire.

Fort malheureusement, en évaluant et en matérialisant en chiffre tous ces dix principes directeurs et en comparant avec les fonds y alloués, il est de constater que les actes ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. Nelson MANDELA n'avait-il pas dit qu'une action qui ne découle pas d'une vision, c'est du temps perdu. Il avait renchérit en disant qu'une vision qui ne s'accompagne pas d'action n'est qu'un rêve ; une vision suivie d'action peut changer le monde.

Cette pensée vaut son pesant d'or si l'on observe le gap entre les ambitions exprimées et les différentes allocations budgétaires du Ministère de la Défense qui affichent une faiblesse et ne reflétant pas l'image du propriétaire ; soit un taux oscillant entre 6 et 7% du budget national contrairement aux exigences des ratios internationaux le fixant à 10% au minimum.

Une analyse attentive du budget de la défense renseigne qu'à peine 0,11% est affecté à l'investissement sur ressources propres pour les deux dernières années (2015-2016). La rémunération par contre a connu une progression passant de 2,8% à 4,45% suite au gonflement des effectifs dû au recrutement de 11.000 hommes (voir annexe 3, Tab synthèse), alors que les interventions économiques, sociales, culturelles et scientifiques ont été de l'ordre de 0,08% en 2016.

Quant à l'exécution du budget du Ministère de la Défense, les différents tableaux en **annexe 2** renseignent son niveau d'exécution pour la période 2015, 2016 et premier semestre 2017.

Il sied de vous signaler des cas des imputations directes qui y sont opérées sans que le gestionnaire dudit crédit ne soit informé, d'où des graves dérives constatés à savoir : le dépassement dans la consommation des crédits, l'exécution de dépenses non prévues au détriment de celles prévues au budget.

S'agissant de six (06) domaines inscrits dans le projet de Loi de Programmation Militaire (LPM) notamment :

- Organisation territoriale de la Défense ;
- Formation et entraînement ;
- Equipement matériels et maintenance ;
- Infrastructures
- Opérations ;
- Gestion des ressources humaines.

Vous trouverez en **annexe 1 et 4** (Tableau Recap du projet de Loi de Programmation Militaire 2018 – 2020 et les différentes réalisations).

Pour ce qui est des différents fonds mensuels à savoir : Fonds de Ménages, Fonds de Fonctionnement, Fonds Techniques, Fonds Social, Fonds Secret de Recherche, Prime et Fonds destinés aux opérations des FARDC, le montant initial s'élevait à **7.307.400.920 Fc** qui, depuis le mois de Mai 2016 ont été diminués de 30% suite à la décision du Gouvernement de réduire le train de vie ; ce qui a comme conséquence principale la perte des certains acquis de la réforme avec tous les effets collatéraux sur terrain.

En conclusion, pour être beaucoup plus réaliste, l'efficacité de la réforme des FARDC dépend du financement des domaines sus-évoqués. A ce titre, dans le cadre de la rationalisation des ressources humaines, nous relevons comme priorité de priorités en 2018, le dégagement (mise à la retraite) de 26.562 hommes tout grade confondu.